

**CONSEIL MUNICIPAL N°07/2017**  
**Jeudi 7 décembre 2017 à 19h00 – Hôtel de Ville**

**COMPTE - RENDU**

Le sept décembre deux mille dix-sept, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué le 30 novembre précédent s'est réuni en l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Maire.

Présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Régis BLAYRAT, Danièle BARON, Christian GOMEZ, Marie-Dominique MICHELET, Sandrine CARRIERE, Cyril QUIOT, Myriam SEVENERY, Mélanie SALLE, Victor DEBSKI, Michel PERIER, Marie-Jeanne MARIN, Claude CADENAT.

Absents : Géraldine HUGUES, Sébastien ANDEVERT, Mustapha ES SHAITI, Jennifer MOURET.

Nombre de membres présents : 19    Absents : 4    Suffrages exprimés : 19

Secrétaire de séance : Mélanie SALLE.

\* \* \*

**1 - Procès-verbal de séance du 26 octobre 2017**

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Le procès-verbal de séance du 26 octobre dernier est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal de séance du 26 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

**2 – Décision modificative n°1 du budget principal**

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

Au terme de l'exercice budgétaire 2017, il convient de réaliser un ajustement de crédit liés aux conditions d'exécution des dépenses de fonctionnement et d'investissement de la commune.

La décision modificative n°1 du budget principal se résume ainsi :

CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
<b>Fonctionnement / dépenses</b>		
014 – Atténuation de produits	73925 – FPIC prélevé	+ 6.900
012 – Charge de personnel	64111 – Rémunération PT	- 6.900
<b>Investissement / dépenses</b>		
23 – Immobilisations en cours	2313 - Constructions	+ 48.000
	2315 – Travaux voirie	+ 65.000
21 – Immobilisations corporelles	2111 - Terrains	- 15.000
<b>Investissement / recettes</b>		
13 – Subventions et dotations	1342 – Amendes de police	+ 8.000
16 - Emprunts	16411 – Emprunts en euros	+ 90.000

Le volume budgétaire de la section de fonctionnement ne sera pas affecté, et la section demeurera en équilibre ; le volume budgétaire global de la section d'investissement augmente de 98.000€ mais la section demeure en équilibre.

*Vote à l'unanimité*

**3 – Avenants n°2 aux marchés de travaux de mise en accessibilité des E.R.P.**

Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux

Par décisions en date du 12 avril 2017, prises en exécution de la délibération du Conseil Municipal du 17 septembre 2015 approuvant l'agenda d'accessibilité de la commune, Monsieur le Maire avait attribué les 5 lots du premier marché de travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public. Un avenant a été approuvé par le Conseil Municipal réuni le 26 octobre dernier pour tenir compte des prestations supplémentaires réalisées dans le cadre de ces marchés.

Un second avenant s'avère nécessaire pour constater les travaux complémentaires demandés par la commune.

Le montant total de ces travaux supplémentaires s'élève à 9.288 €TTC, répartis ainsi :

- Lot n°1 (gros œuvre, maçonnerie, marché LAUTIER MOUSSAC) = 2.100,00 €TTC
- Lot n°2 (menuiseries, marché GROUPE BELLEGARDE) = 4441,20 €TTC
- Lot n°3 (électricité, marché AUDEMARD) = 861,60 €TTC
- Lot n°4 (plomberie, marché DUFOUR) = 1.885,20 €TTC

Il est donc proposé d'acter ces plus-values, réalisées à la demande de la commune, dans le cadre d'un avenant n°2 aux marchés de travaux.

*Vote à l'unanimité*

#### **4 – Avenant à la convention de mise à disposition de personnel administratif**

*Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire et délégué syndical*

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016, le Conseil Municipal avait accepté de mettre à la disposition du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres du Bassin de Jonquières un personnel administratif pour assurer notamment la comptabilité et la paye du Syndicat, indépendamment des charges de secrétariat général directement assumées par le Syndicat.

La convention prévoit le remboursement des charges brutes de personnel, incluant les cotisations patronales, et l'actualisation annuelle de cette participation par voie d'avenant.

Ainsi, considérant l'évolution des charges de personnel de la commune de Jonquières Saint Vincent, à bases horaires constantes, il est proposé de fixer à 815€ le montant de la participation syndicale pour l'année 2017. Le Comité Syndical a approuvé le montant de cette participation en séance du 28 novembre dernier.

*Vote à l'unanimité*

#### **5 – Engagements de crédits d'investissement par anticipation du vote du budget 2018**

*Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances*

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé comme chaque année de procéder à l'engagement et à la liquidation de crédits d'investissements nouveaux, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, avant l'adoption du budget primitif, afin de faire face aux dépenses présentant un caractère d'urgence ou de nécessité, par anticipation du vote du budget 2018.

Depuis plusieurs années, en l'absence d'opérations spécifiques, il est proposé de reconduire le même volume global d'autorisations accordées pour le budget principal, soit 175.000€.

En revanche, considérant l'état d'avancement des schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement, et des travaux qui peuvent s'avérer urgents en fonction des diagnostics de l'état des réseaux, il est proposé de porter le volume global d'autorisations de 12.000€ à 50.000€ pour le budget annexe de l'eau et pour le budget annexe d'assainissement.

*Vote à l'unanimité*

#### **6 – Régime indemnitaire 2018 du personnel communal**

*Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1ère adjointe déléguée au personnel communal*

Le régime indemnitaire institué au profit du personnel communal règlemente, depuis 2010, le cadre général d'attribution des primes et indemnités des différents cadres d'emplois des filières territoriales administrative, technique, sanitaire et sociale, culturelle, et de la police municipale.

Les modifications réglementaires intervenues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 avec l'instauration d'un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents (le RIFSEEP), ont été complétées par les arrêtés d'application par filières, et le régime indemnitaire de la commune doit donc désormais intégrer la totalité du RIFSEEP à l'exception de la filière « Police Municipale ».

Le Comité Technique du Centre de Gestion sera consulté pour avis sur le projet de RIFSEEP arrêté par le Conseil Municipal. Après avis du Comité Technique, le Conseil Municipal fixera l'enveloppe indemnitaire globale pour 2018.

*Vote à l'unanimité*

## 7 – Marché à commandes de maîtrise d'œuvre des travaux de V.R.D. 2018-2020

*Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux*

Le marché de maîtrise d'œuvre conclu par la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour la conception et l'exécution d'un programme annuel de travaux de voiries et réseaux à bons de commandes, arrive à échéance le 31 décembre prochain. Il est donc proposé de lancer une nouvelle consultation publique, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), pour l'ensemble des opérations de travaux de voiries et réseaux qui seront entrepris par la commune durant les trois prochaines années.

Le marché de maîtrise d'œuvre portera ainsi sur les travaux initiés dans le cadre d'un marché à bons de commande qui sera élaboré par le prestataire et soumis à l'approbation de l'assemblée au cours du premier semestre 2018 ; mais il portera également sur les opérations ponctuelles plus importantes qui pourront donner lieu à des consultations spécifiques de travaux publics.

*Vote à l'unanimité*

## 8 – Enfouissement des réseaux secs de la rue de Nîmes / 2<sup>ème</sup> tranche

*Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux*

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016, le Conseil Municipal avait approuvé le programme 2017 d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public de la rue de Nîmes, RD.999, entre le chemin de Font Redonne et le lotissement des Lavandins, pour une première tranche de travaux arrêtée au niveau du chemin des Carrières.

Tandis que cette première phase de travaux est en voie d'achèvement, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard propose la mise en œuvre de la seconde tranche dès 2018 : il s'agira donc de poursuivre la dépose des réseaux aériens, l'enfouissement, la reprise de tous les raccordements individuels, et la pose de nouveaux candélabres à led. Le coût total prévisionnel des travaux, à charge communale, s'élèverait au total à 112.110€TTC hors subventions éventuelles.

*Vote à l'unanimité*

## 9 – Modification de la régie de recettes de restauration scolaire

*Rapporteur : Brigitte GAYAUD, adjointe déléguée aux affaires scolaires*

Depuis 1988, la commune s'est dotée d'une régie de recettes pour l'encaissement du produit du service de restauration scolaire. L'arrêté municipal instituant la régie a été plusieurs fois modifié depuis, le plus souvent pour tenir compte de l'évolution des produits encaissés en fonction des tarifs fixés par le Conseil Municipal, ou de l'évolution technologique des moyens de recouvrement.

C'est ainsi que l'article 5 de l'arrêté municipal du 28 septembre 2015, date de la dernière modification de la régie, prévoit un encaissement des recettes en espèces, en chèques, ou par télépaiement sécurisé.

Poursuivant la modernisation et la sécurisation des encaissements, il est proposé d'ajouter la possibilité de prélèvements mensuels automatiques.

*Vote à l'unanimité*

## 10 – Révision du prix d'entrée à la manifestation « Festi'Joncs »

*Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué à la culture*

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016, le Conseil Municipal avait modifié le tarif d'entrée des spectacles du Festi'Joncs, festival de théâtres pour enfants organisé traditionnellement le dernier weekend de janvier. Le prix d'entrée de chaque spectacle avait été fixé à 2€ au lieu de 3, à partir de l'âge de 3 ans.

Considérant la fréquentation de ce festival, et ses modalités d'organisation qui reposent aujourd'hui sur deux représentations théâtrales le samedi et le dimanche, et un atelier d'animation le samedi, il est proposé de maintenir le tarif de 2€ à partir de 3 ans, mais d'en faire un prix d'entrée unique pour les trois manifestations du weekend.

*Vote à l'unanimité*

## 11 – Création d'une régie d'avances

*Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances*

La commune s'est dotée au fil des ans de plusieurs régies de recettes lui permettant d'encaisser, notamment en valeurs numéraires, le produit des redevances instaurées pour l'accès à différents services publics. Mais elle ne dispose pas, en revanche, d'une régie d'avances qui lui permettrait de faire face à des achats de très faible montant.

Il s'agirait de mettre à disposition de l'agent comptable une trésorerie minimale, de l'ordre de 50€, dans le cadre comptable d'une gestion en régie. Monsieur le maire, par voie d'arrêté municipal, devra préciser la nature des dépenses autorisées et désigner un régisseur de recettes.

*Vote à l'unanimité*

## 12 – Modification du règlement de mise à disposition du centre socio-culturel

*Rapporteur : Cyril QUIOT, conseiller municipal délégué aux festivités*

Par délibération en date du 8 juillet 2010, le Conseil Municipal avait instauré un règlement de mise à disposition du centre socioculturel et de ses équipements, auprès des administrés jonquiérois et des associations jonquiéroises qui y tiennent leurs activités courantes ou y organisent des manifestations spécifiques. Un tarif préférentiel de location avait été fixé à destination des associations pour l'organisation ponctuelle de manifestations à caractère lucratif qui leur permettent d'encaisser des recettes supplémentaires qui ne sont pas directement issues de leurs activités.

Afin de compenser partiellement la diminution des subventions aux associations, il a semblé souhaitable d'offrir aux associations la première manifestation lucrative organisée dans l'année.

Pour la bonne forme juridique de cette disposition, il conviendrait de l'introduire dans le règlement de mise à disposition du centre socio-culturel et donc de modifier en ce sens l'article 9 du règlement.

*Vote à l'unanimité*

## 13 – Modification du tableau des effectifs communaux

*Rapporteur : Catherine CLIMENT, Première Adjointe déléguée au personnel communal*

Dans le respect du statut de la fonction publique territoriale, la commune gère et actualise périodiquement un tableau de ses effectifs présentant, par grade, le nombre de postes créés, le nombre de postes pourvus, et la décomposition de ces postes en temps de travail, complet ou non complet, plein ou partiel.

Il s'avère qu'en cours d'année 2017, un agent actuellement en poste au sein des services techniques municipaux au grade d'agent de maîtrise a réussi l'examen professionnel de Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe, grade de catégorie B ; un autre agent, en poste au sein de la médiathèque municipale au grade d'adjoint du patrimoine a réussi le concours interne d'Adjoint Territorial du Patrimoine Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Considérant la valeur professionnelle de ces deux agents, il est proposé de modifier le tableau des effectifs communaux pour créer les nouveaux postes et supprimer les anciens.

*Vote à l'unanimité*

## 14 – Suppression de l'emplacement réservé n°4 au quartier de Font Barièle

*Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme*

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé par délibération du 28 septembre 2007, prévoyait un emplacement réservé désigné sous le n°ER-4, situé en zone UCd du PLU, rue de Font Barièle, au strict emplacement des parcelles cadastrées AR-261 et 262, aux fins de réalisation d'une voirie communale. Désireux de procéder à une division parcellaire de sa propriété, tandis que la commune n'a pas réalisé à ce jour le projet d'aménagement public qui avait justifié la réservation de cet emplacement au Plan Local d'Urbanisme il y a dix ans, le propriétaire souhaite exercer son « droit de délaissement » : c'est-à-dire qu'il demande à la commune soit de procéder à l'acquisition de l'emprise, soit de retirer cet emplacement réservé.

Dans la mesure où l'emplacement réservé ne correspond pas à l'emprise du chemin, et considérant que la commune n'a pas l'intention d'attenter à l'intégrité des propriétés clôturées depuis plusieurs années, l'acquisition des parcelles AR-261 et 262 ne revêt aucun intérêt, et il est donc proposé, dans un premier temps, de supprimer l'emplacement réservé.

La suppression d'un emplacement réservé nécessite une modification simplifiée du PLU dont les modalités seront fixées par voie d'arrêté municipal.

*Vote à l'unanimité*

## 15 – Adhésion à l'Agence Départementale d'aide aux communes

*Rapporteur : Catherine CLIMENT, Première Adjointe*

Le Conseil Départemental du Gard crée une agence départementale d'aide aux communes et intercommunalités pour faire face à la complexification croissante de leurs missions : il s'agit d'un établissement public administratif autorisé à apporter une assistance administrative, financière, juridique et technique aux collectivités, hors cadre de marché public.

Le coût de l'adhésion à l'agence est fixé à 0,50€ par habitant sur la base du dernier recensement, soit 1.848€ sur la base de la population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Considérant qu'un tel dispositif peut contribuer à améliorer les conditions de décisions et d'exécution des projets de la municipalité et se substituer potentiellement aux missions d'assistances techniques que la commune est amenée à contracter ponctuellement, il est proposé d'adhérer à l'agence à titre expérimental et de dresser un premier bilan des aides qui seront apportées avant le 30 septembre 2018.

*Vote à l'unanimité*

## 16 - Actualité de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

*Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information*

Présentation sommaire du **Bureau communautaire délibératif du 20 novembre** : 11 questions à l'ordre du jour.

Présentation sommaire du **Conseil Communautaire du 27 novembre** : 19 questions à l'ordre du jour.

## 17 - Décisions du maire

*Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information*

- **Décision n°20-2017 du 2 novembre 2017** : désignation des membres extra-municipaux du comité de pilotage de la révision du PLU, en application des termes de la délibération du 26 octobre dernier.
- **Décision n°21-2017 du 28 novembre 2017** : acquisition de l'immeuble HUGUES sis rue de Nîmes par voie de préemption, au prix de 255.000€ conformément aux délibérations des 22 juin et 14 septembre derniers.

## 18 - Questions diverses

Collecte des déchets ménagers et suppression de PAV (M. PERIER) : Monsieur le Maire précise que les riverains concernés ont été informés par la CCBTA d'un retour à la collecte au porte-à-porte et rappelle les efforts constants de la commune et de la CCBTA pour améliorer la propreté du village et lutter contre l'incivisme.

Dangerosité du nouvel arrêt de transports en commun rue de Nîmes (M. GOMEZ) : Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement sont prévus en 2018 mais précise toutefois que l'aménagement actuel des arrêts, réalisé par le Conseil Départemental, répond aux normes de sécurité.

Succession du Docteur BARROT (M. DEBSKI) : Monsieur le Maire explique avoir reçu un médecin qui n'a finalement pas donné suite, déplore à cet égard la surenchère des médecins, mais déplore la pénurie de médecins et dénonce un problème d'envergure nationale dont seront saisis Madame la Députée de la 1<sup>ère</sup> circonscription et Monsieur le Préfet du Gard.

La séance est levée à 20h15.

*Jamin*

